

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14

## **SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Laurence ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Sophie DAUZAT, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

**Absent et excusé** : Jean-Marc ALLAIN.

Date de la convocation : 19/06/2015

Date d'affichage : 19/06/2015

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

### **1°) AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 10/10/2013 ENTRE DES PROPRIETAIRES EN INDIVISION ET LA COMMUNE PORTANT SUR LA DATE LIMITE D'EXECUTION DES TRAVAUX (Article VI)**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à 14 voix pour :

- ACCEPTE de fixer au 27 août 2018 l'achèvement complet des V. R. D.
- CHARGE Monsieur le Maire de formaliser cette date de fin d'exécution des travaux par un avenant n°2 à la convention du 27 mai 2013 avec modification de l'article VI
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

### **2°) REVALORISATION DES LOYERS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les loyers des cinq logements n'ont pas été revalorisés depuis 2010.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 9 voix pour :

- d'appliquer une revalorisation des loyers à compter de 2015
- que la révision des loyers sera effectuée à la date anniversaire respective de chaque contrat de location.
- que le montant des charges mensuelles est maintenu à 20 euros pour l'ensemble des locataires.

### **3°) PARTICIPATION COMMUNALE AUX TARIFS DES REPAS (Cantine scolaire)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 ont été transmis par la ville de Castres par arrêté en date du 22 mai 2015.

- repas adulte scolaire : 4.57 € HT soit **4.82 € TTC**
- repas primaire : 4.02 € HT soit **4.24 € TTC**
- repas maternelle : 3.89 € HT soit **4.10 € TTC**
- repas personnes âgées : 6.89 € HT soit **7.58 € TTC**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 10 voix pour :

- de fixer la participation communale à **0.50 € par repas** pour le repas primaire et le repas maternelle. Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :  
\* **3.74 € pour le repas primaire**  
\* **3.60 € pour le repas maternelle**

- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 4.82 €** (pas de participation communale)

#### **4°) Décision modificative budgétaire n°2**

Les conseillers municipaux DECIDENT à 8 voix pour de procéder à un virement de crédits en section d'Investissement ainsi qu'il suit afin d'acquérir des équipements destinés à l'école :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>1 000.00 €</b>			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 000.00 €</b>		

#### **5°) RENOUVELLEMENT CDD – AIDE A LA CANTINE ET A LA GARDERIE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat à durée déterminée qui avait débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2014, arrive à échéance le 31 août 2015. Ce contrat n'est pas renouvelable car sa durée ne peut excéder 12 mois.

Un contrat établi en application des dispositions de l'article 3 – 3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, réservé aux communes de moins de 1000 habitants et destiné aux agents à temps non complet inférieur à 17 h 30 hebdomadaires est envisageable.

Considérant que les effectifs scolaires sont en augmentation, considérant que la personne qui a exercé cette activité du 01/09/2014 au 31/08/2015 maintient sa candidature, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée tel que défini ci-dessus, du 01/09/2015 au 31/08/2016 pour 14 heures hebdomadaires.

#### **6°) AUGMENTATION DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- DECIDE de procéder à une modification en hausse de la durée hebdomadaire de travail de l'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Par conséquent, l'agent effectuera 35 heures (au lieu de 17 h 30 mn) par semaine.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités auprès du Centre de Gestion.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Équipement défibrillateur aux vestiaires de foot** : cette proposition d'achat sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

- **Nettoyage des vestiaires de foot** : considérant le départ à la retraite d'un adjoint technique le 30 septembre 2015, les conseillers décident de confier l'entretien des vestiaires aux utilisateurs à compter de la rentrée de septembre ; il conviendra de signaler ce changement au Président de l'ASCF afin qu'il puisse informer les joueurs en temps utile.

- **Fêtes de Fréjeville** : un bilan a été fait avec tous les intervenants et il s'avère positif.

- **Mise en place du PLUi** : Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la CCLPA qui a décidé le 18 juin par délibération de prescrire un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Les modalités de la collaboration entre la CCLPA et les communes membres seront les suivantes :

\* la conférence intercommunale se réunira dès que cela sera nécessaire

\* une commission « aménagement du territoire et urbanisme » sera créée au sein de la CCLPA, celle-ci tiendra lieu de Comité de Pilotage. Elle sera composée de référents territoriaux représentant le territoire qui sera découpé en 3 secteurs : Vielmur, Lautrec, St Paul Cap de Joux (il y aura un élu référent par secteur puis 2 élus référents pour les petites communes).

\* des réunions de travail communales ou par secteur de communes pourront être organisées si nécessaire.

- **Projet de construction de la mairie** : l'étude de sol a été réalisée.

- **Aménagement du village** : une mise en valeur de la Fontaine ainsi qu'une mise en valeur du puits du Pujol ont été décidées ; les travaux seront effectués courant septembre.

- **ADMR** : une nouvelle présidente a été élue, il s'agit de Madame Monique MARTY.

### **NB : Additif à la séance du 20 mai 2015**

- **Embauche à la CCLPA** : la CCLPA recherchait deux personnes à embaucher sous « contrat emploi d'avenir ». Mme Laurence ROUSSET leur a proposé deux candidates dont une domiciliée sur la commune et dont le profil correspondait au poste à pourvoir, et elle a été embauchée.

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 31 août.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.



Claude ALBA  
Maire